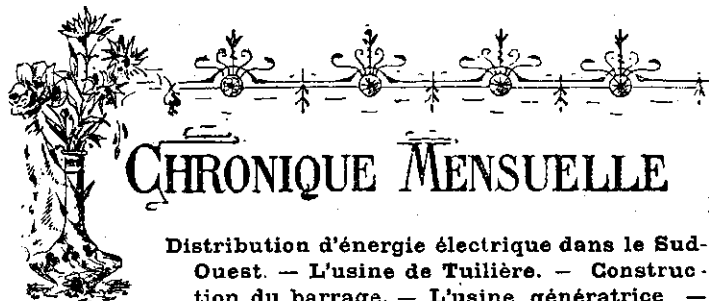


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Distribution d'énergie électrique dans le Sud-Ouest. — L'usine de Tuilière. — Construction du barrage. — L'usine génératrice — Le tunnel du Loetschberg. — Une erreur géologique.

Ce n'est pas seulement dans les régions des Alpes, du Rhône et de ses affluents, que les forces hydrauliques sont mises à contribution par l'industrie moderne ; les autres régions de la France sont assez riches en cours d'eau pour profiter des mêmes avantages, et, sans parler même de la houille blanche des Pyrénées, les grands fleuves du Sud-Ouest transportent des torrents d'énergie qui ne sauraient rester improductifs.

La Société l'« Energie Electrique du Sud-Ouest » vient, en effet, de créer, sur la Dordogne, une usine hydro-électrique des plus importantes, dont les dispositions, particulièrement intéressantes, présentent de grandes analogies avec nos magnifiques installations hydrauliques de la Société des Forces motrices du Rhône, à Lyon.

Il s'agit de l'usine de Tuilière, établie dans le département de la Dordogne, sur le grand affluent de la Garonne, et dont la puissance électrique, s'élevant à 20.000 chevaux, est distribuée dans les pays et les grands centres de Bordeaux, Angoulême et Périgueux.

L'usine est assise dans le lit même de la Dordogne, ou plutôt dans une partie élargie sur les berges de la rive droite ; le lit proprement dit est fermé par un barrage de 105 mètres de longueur, qui se raccorde, d'une part, à l'extrémité des bâtiments de l'usine hydraulique, et, d'autre part, à la rive gauche, par l'intermédiaire d'une échelle à poissons.

Toutefois, la ligne du barrage n'est pas en prolongement de l'axe de l'usine, et les deux ouvrages forment un angle obtus, dont la pointe est dirigée vers l'aval. A l'amont, une grille de protection part du sommet de l'angle et va se raccorder, sous une inclinaison de 45 degrés environ, avec la berge de la rive droite ; l'espace triangulaire compris entre cette grille et la longue façade du bâtiment constitue donc le seul canal d'amenée des eaux à l'usine. Quant au canal de fuite, il n'est séparé des eaux d'aval de la rivière que par un simple guideau en maçonnerie.

Si l'on compare cette installation avec celle des Forces motrices de Lyon, on voit qu'elle en diffère en ce que, dans le second cas, il n'existe pas de barrage, mais seulement une prise d'eau, pour dériver le flux en amont de l'usine de Jonage et le conduire à celle-ci par un canal de grande longueur. Ici, le canal d'amenée est pour ainsi dire supprimé, ainsi que le canal de fuite, mais ils sont remplacés par un barrage qui constitue un ouvrage de grande importance.

En effet, dans l'installation de Jonage, la chute motrice est aménagée par le long développement du canal, dont la pente est inférieure à celle du Rhône ; pour l'usine de Tuilière, au contraire, la chute est créée pour ainsi dire de toutes pièces, sur place, au droit de l'usine même, par l'élévation du barrage.

En raison de la nature torrentielle de la Dordogne, dont le débit varie de 38 mètres cubes à l'étiage à 5.000 mètres cubes par les plus grandes crues, on n'a pu établir un barrage fixe, avec déversoir, et l'on a dû recourir au système de barrages mobiles, à vannes équilibrées, permettant, en temps de grosses eaux, de livrer un passage d'écoulement suffisant aux masses liquides, dont les crues peuvent s'élever jusqu'à 15 mètres au-dessus de l'étiage.

Le barrage est constitué par neuf piles en maçonnerie, formant des travées de 10 mètres d'ouverture, fermées par des vannes métalliques glissantes. Les piles ont 3 mètres d'épaisseur sur 31 m. 30 de hauteur ; leur profil dans le sens de la rivière est celui d'un trapèze, dont le côté amont est vertical et le parement aval présente une ligne inclinée suivant deux fruits de 0,315 et 0,253 par mètre, séparés par deux redans, dont le plus élevé, situé à 18 mètres au-dessus du radier, sert à ménager, au droit des piles, un passage suffisant pour pouvoir circuler d'un bout à l'autre du barrage, sur la passerelle en béton armé établie à ce même niveau.

La largeur de chaque pile est ainsi de 16 m. 65 à la base inférieure et se réduit à 6 m. 50 au sommet. La maçonnerie constituant le corps de ces pilons est formée de moellons bruts au mortier de ciment Portland, les parements sont revêtus en moellons téués ; les avant-becs du côté amont, en béton de ciment Portland armé par des ancrages appropriés, sont protégés par un revêtement de pierres de taille. Entre les avant-becs en ciment et le corps de la pile, sont ménagées deux profondes rainures de 1 m. 20 sur 0 m. 70, dans lesquelles sont engagées et guidées les extrémités verticales des vannes glissantes.

Les diverses piles sont reliées à leur sommet par des poutres en treillis de 1 m. 76 de hauteur, qui forment la passerelle supérieure régnant sur toute la longueur du barrage. Cette passerelle, de 6 mètres de largeur, sert également à supporter les treuils de manœuvre des vannes. Celles-ci sont constituées par un tablier métallique en tôle d'acier de 12 millimètres d'épaisseur, armé de douze poutres en treillis disposées horizontalement, sur la face aval, à des distances décroissantes de haut en bas, de manière à proportionner sa résistance à l'effort de la pression hydraulique croissant avec la profondeur.

Les vannes sont supportées par quatre couples de deux chaînes, qui sont attachées deux par deux aux extrémités de quatre balanciers fixés par des boulons d'articulation sur la face supérieure du tablier métallique. Ces chaînes sont commandées par deux treuils distants de 6 mètres, dont les socles sont fixés sur les poutres transversales de la passerelle supérieure. Les deux couples de chaînes correspondant à chacun des treuils s'enroulent deux par deux sur les roues à empreinte des axes de l'appareil de levage, et les brins descendants passent dans des poulies fixées aux contrepoids pour s'attacher par leurs extrémités à la passerelle de manœuvre.

Ces contrepoids, placés de chaque côté, aval et amont de la vanne, sont constitués par des caissons en tôle et cornières dont les dimensions sont de 9 m. 40 de longueur sur 3 m. 35 de hauteur et 1 m. 15 de largeur. Les treuils sont commandés par un arbre longitudinal commun qui est actionné par un moteur électrique d'une puissance de 6 chevaux.

Comme nous l'avons dit, l'usine électrique fait suite au barrage ; c'est un vaste bâtiment de 67 m. 50 de longueur

et de 12 mètres de largeur, divisé en plusieurs étages. Le supérieur, qui mesure 17 m. 26 de haut, depuis le sol jusqu'au sommet du lanterneau du faitage, est occupé par les dynamos génératrices, au nombre de neuf. Celles-ci, d'une puissance de 2.000 kilowatts, ou 2.700 chevaux, produisent des courants triphasés à la tension de 5.500 volts.

Au-dessous de la voûte qui constitue le plancher de la salle des machines, et qui est établie à 17 mètres au-dessus de l'étiage, se trouve la chambre des pivots à pression d'huile qui supportent les arbres des turbines ; enfin, celle-ci est séparée par une seconde voûte de la chambre d'eau des turbines doubles, du système Francis, qui occupent nécessairement la partie inférieure de la construction.

L'infra-structure de l'usine apparaît donc comme constituée par neuf travées correspondant à chacune des chambres d'eau, séparées par des piédroits de 1 m. 50 d'épaisseur, reliés eux-mêmes par deux étages de voûtes superposées.

L'installation hydraulique est complétée par une usine thermique, dont le bâtiment, établi en prolongement de l'usine principale, sur la berge de la rive droite, comprendra trois turbines à vapeur du type Curtis à axe vertical supportant directement les dynamos d'une puissance normale de 3.000 kilowatts.

Les courants sont élevés dans un poste de transformation situé sur la rive gauche, à la tension de 50.000 volts, et transportés ainsi, par trois artères principales, dont deux se secourant mutuellement, sur le territoire de la ville de Bordeaux, d'une part, et dans les villes d'Angoulême et de Périgueux, d'autre part.

La construction des usines hydrauliques et thermiques n'a donné lieu à aucune difficulté ; mais l'établissement du barrage, comportant des piles de 30 mètres de hauteur, a exigé l'emploi de procédés particuliers, pour l'exécution de la partie supérieure de l'ouvrage. A cet effet, on installa quatre câbles porteurs, supportés par des pylônes ancrés sur chacune des rives et passant au-dessus de l'emplacement du barrage. Les matériaux étaient ensuite élevés au moyen de treuils électriques, dont les câbles de levage passaient sur des poulies suspendues à des chariots transbordeurs, que l'on pouvait faire rouler et fixer dans la position voulue, sur les câbles porteurs.

Cette si importante installation, que nous n'avons pu qu'esquisser à grands traits et qui pourvoira abondamment la région du Sud-Ouest de tous les avantages des distributions électriques, a coûté 12 millions environ, dont 7 millions pour les ouvrages proprement dits, usine et barrage, et 5 millions pour les installations mécaniques et électriques.

**

Nous avons exposé, précédemment, les grandes lignes en projet du chemin de fer des Alpes Bernoises, qui doit relier directement Berne, la capitale de la Suisse, avec celle de la Lombardie, par son raccordement avec le chemin de fer fédéral, au débouché du Simplon.

Actuellement, les travaux sont en pleine activité, mais il convient de rappeler que diverses circonstances ont conduit la Direction des travaux à apporter d'importantes modifications au projet primitif. En premier lieu, le tunnel, percé dans le massif du Lœtschberg, entre les stations de Kandersteg, au nord, et de Goppenstein, au sud, devait être, comme le reste de la ligne, à simple voie. C'était évidemment une grave erreur, qui aurait été irréparable, si le Gouvernement fédéral n'était intervenu à temps, par une subvention opportune, pour faire établir le tunnel à double voie, ainsi qu'il convenait pour une ligne internationale de cette importance.

D'autre part, on se souvient de la catastrophe survenue, le 24 juillet 1908, dans la première partie de la galerie d'avancement, du côté nord, au moment où celle-ci atteignait la vallée de Gastern, à 180 mètres au-dessous du torrent de la Kander. Les eaux firent irruption dans la galerie entraînant avec elles une masse de sable et d'éboulis qui,

non seulement vint obstruer le tunnel sur une longueur de plus de 12.000 mètres, mais encore fit périr vingt-cinq ouvriers engloutis dans cette irruption soudaine.

Le tracé primitivement adopté, suivant une ligne droite, traversait obliquement la partie inférieure de la vallée de Gastern, comblée par des graviers et des éboulis sur plus de 300 mètres de hauteur. Et, cependant, les géologues les plus éminents avaient assuré que la zone éboulue ne descendait pas à plus de 100 mètres de profondeur !

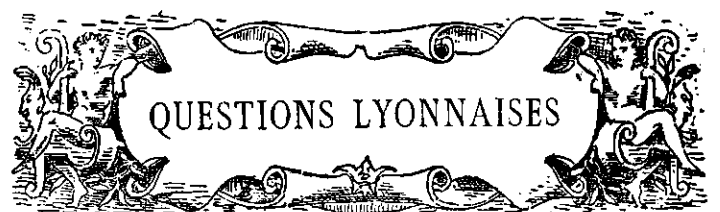
On fut donc obligé de dévier le premier tracé, pour contourner la masse instable d'éboulis en remontant sur le flanc de la vallée, de manière à effectuer le passage de la rivière, dans une partie saine du rocher de granit.

Le tracé des autres parties de la ligne, qui sont d'ailleurs aménagées, en vue de l'établissement ultérieur d'une double voie, n'a subi que des modifications de détail. Actuellement, le tracé définitif est le suivant :

Partant de Frutigen, terminus de la ligne existante de Spiez-Frutigen, la nouvelle ligne traverse une première fois la rivière de la Kander, puis, au delà de Kandergrund, elle atteint le plateau de Kandersteg par un tracé en double boucle. Le portail nord du grand souterrain s'ouvre à 2 kilomètres plus loin, à l'altitude de 1.200 mètres ; la ligne s'élève dans le tunnel par une rampe de 7 millimètres et atteint la cote maximum de 1.244 mètres, puis elle descend par une pente de 3 mm. 8 jusqu'au portail sud, qui débouche à la station de Goppenstein ; enfin elle s'engage dans la sauvage vallée du Lœtschenthal et descend normalement sur la vallée du Rhône par des pentes de 27 à 24 millimètres, jusqu'à Hohheim, où elle tourne à angle droit pour suivre, sur le flanc de la montagne, la rive droite du Rhône, parallèlement à la ligne du Simplon, située sur l'autre rive, à laquelle elle vient se souder, après avoir franchi le fleuve, à la gare de Brigue, située à 681 mètres d'altitude.

Actuellement, sur 770.000 mètres cubes de roche à extraire, 61 % ont été enlevés, et 44 % des maçonneries sont construites sur 130.000 mètres cubes à exécuter. La perforation du grand tunnel avance régulièrement, de chaque côté, de 100 mètres par semaine, et la rencontre des deux galeries d'avancement est prévue pour l'année 1911 ; on compte achever les rampes d'accès en 1912 et livrer la ligne à l'exploitation en 1913.

On aura donc mis cinq années pour construire cette ligne de 60 kilomètres, comprenant un souterrain à deux voies de 14.538 mètres, et qui constituera l'un des travaux les plus remarquables qui aient été exécutés à ce jour dans la construction des chemins de fer de montagne. DARYMON.



LE REMANIEMENT DES VOIES FERRÉES ET LA GARE DE PERRACHE

Les divers projets mis en avant en vue de la transformation du réseau des voies ferrées lyonnaises, et particulièrement ceux qui concernent la reconstruction éventuelle de la gare de Perrache, ne semblent pas avoir été pris en considération par les administrations intéressées.

La ville de Lyon conserve son attitude expectante et paraît même vouloir systématiquement ignorer que l'importante question du remaniement des lignes d'accès est à la veille de se poser, d'une façon définitive, dans des conditions fort graves pour l'avenir de notre ville.

Nous avons déjà rappelé à maintes reprises qu'il serait non seulement désirable que notre cité puisse amplement se

développer en tous sens, mais aussi qu'il faudrait déterminer les tracés des chemins de fer de façon à permettre la plus grande extension industrielle possible dans l'étendue de l'agglomération lyonnaise. A ce dernier point de vue seul, il faudrait consentir tous les sacrifices pouvant permettre l'accroissement de la richesse manufacturière de la capitale du Sud-Est.

Mais notre municipalité n'a guère l'air de se soucier des entreprises d'une certaine envergure, susceptibles d'augmenter la prospérité de notre ville ; peut-être même est-elle contrainte de se confiner dans la sphère restreinte des intérêts électoraux immédiats, ou quelques-uns de ses membres ne se dépouillent-ils pas assez du je m'enfichisme officiel, qui est le mal de notre époque soi-disant de progrès.

Il est bien évident que, s'il n'en était pas ainsi, les services de la Voirie, ou même une Commission spéciale, composée de conseillers municipaux, aidés de personnes qualifiées pour de telles études d'ensemble, auraient été chargés par le Maire d'examiner, dans le sens le plus complet, ces programmes d'avenir.

En tout cas, nous souhaitons sincèrement qu'une affirmation autorisée vienne déclarer que nous sommes dans l'erreur et annoncer à nos compatriotes que cette affaire est suivie avec toute l'ampleur qu'elle comporte.

Quant à la Compagnie P.-L.-M., rien jusqu'ici ne laisse soupçonner ses intentions formelles.

Si l'on se fiait aux apparences, on pourrait conclure que son idée du moment serait de conserver la gare principale à son emplacement actuel, c'est-à-dire à Perrache, que l'on agrandirait considérablement, en acquérant, au besoin, les immeubles en bordure sur la face sud du cours du Midi.

Mais des hésitations bien compréhensibles se révèlent, les dépenses de reconstruction sur place devant être fort élevées, sans qu'il soit possible d'espérer, en compensation, un résultat satisfaisant, le peu de distance disponible entre le Rhône et la Saône ne pouvant absolument pas permettre la création d'installations de nature à répondre aux desiderata futurs d'une exploitation intensive.

Le projet COMBEROUSSE (1), consistant en l'utilisation longitudinale des emplacements de la presqu'île, permettrait sans doute de résoudre le problème dans des conditions beaucoup plus satisfaisantes, tout en dégagant totalement le quartier Sainte-Blandine, à l'est du cours Charlemagne.

Le P.-L.-M. a peut-être des raisons particulières de s'opposer à ce projet, par exemple, le prétexte que la gare centrale, ainsi située, serait trop éloignée du dépôt des machines et des garages de voitures de la Mouche (ce qui existe déjà et continuera à se produire si l'on conserve Perrache) ; elle pourra dire, également, que quoique les espaces prévus soient plus considérables dans le projet COMBEROUSSE que dans le maintien de l'emplacement transversal de Perrache, il n'y aurait pas assez de marge à développement pour l'avenir.

Nous répondrons à ce dernier argument que la reconstruction transversale, à Perrache même, de la gare centrale, présenterait l'inconvénient en question, à un plus haut degré, et que, par suite, on serait forcément conduit à se décider finalement à créer une immense station sur la rive gauche du Rhône, en laissant subsister celle de la presqu'île comme gare secondaire.

Si ce sont bien ces craintes qui arrêtent la Compagnie P.-L.-M., pourquoi n'envisage-t-elle pas résolument un projet plus complet de création d'une gare grandiose, pouvant se prêter à tous les développements ultérieurs, dans le quartier de Gerland ou du Grand-Trou, voire même à la Vitriolerie ? La station de la presqu'île serait alors reconstruite conformément au projet COMBEROUSSE, ou bien l'on remanierait simplement, à peu de frais, les bâtiments actuels.

C'est cette alternative que nous comptons examiner plus complètement dans un prochain article. SINED.

L'EXPOSITION D'ALIMENTATION

Très intéressante, cette Exposition a remporté un vif succès, soit par le nombre des visiteurs, soit par les achats effectués, et surtout par les idées qu'elle suggère. Parfaitement organisée par M. Louis Godart, fonctionnant dès le premier jour — rareté en matière d'exposition — elle a attiré des foules nombreuses qu'ont pleinement satisfaites de multiples concours et les variétés des produits. Quels rapports étroits entre l'alimentation et l'industrie ! Voilà l'impression ressentie au cours d'une visite à Perrache, et on prévoit même pour un avenir prochain une extension colossale du commerce s'appuyant sur les progrès de la science appliquée. D'ores et déjà, il est réconfortant de savoir que, si la production venait à baisser, la bonne conservation des denrées atténuerait dans une forte mesure les fâcheux effets.

Le pétrin mécanique établit sa suprématie définitivement. Parmi tant de modèles luttant d'ingéniosité, le choix est difficile, mais on reste persuadé que le pain se fabriquera désormais moins péniblement, plus rapidement et plus proprement.

Ne pouvant, dans la *Construction Lyonnaise*, signaler les nouveaux procédés de chauffage, d'éclairage, ni énumérer les machines servant au nettoyage des bouteilles, au transvasement des liquides, à la mouture des grains, j'irai droit à la production du froid, sans entrer dans les détails, quelque intéressants soient-ils.

C'est là que se manifeste l'importance de l'exposition, et qu'on peut se rendre compte des services qu'elle est appelée à rendre. On éprouve un certain orgueil à voir un tel entassement de machines frigorifiques créées en si peu d'années, toutes d'un excellent rendement.

Tout y est, depuis la machine Carré, l'ancêtre qui montra la voie, jusqu'à la machine à glace rotative, le frigorigène des établissements Singrün, une merveille de perfection, qui marche sans surveillance, sans aucun risque d'arrêt et de fuite, puisque les joints sont supprimés. Cela s'adresse aux glaciers et confiseurs, mais la boucherie, les brasseries, les beurres, les œufs, les fruits possèdent leurs machines, celles de Douane, de Fixary, de Le Soufaché et Félix, de Croso, etc. Grandes et petites installations sont exposées. Déjà quelques-unes fonctionnent dans notre ville ; l'élan a été donné par M. Bureau, le directeur du Frigorifique de la rue Tupin. La chambre froide est un régulateur de la production, qui évite l'encombrement du marché et l'avilissement des prix, en même temps qu'elle fournit un garde-manger ou un fruitier d'où l'on peut sortir, à volonté, selon la consommation, les denrées qui y demeurent à l'état léthargique. D'où la nécessité d'installer des frigorifiques dans les petites villes, les hôtels, les hôpitaux et établissements de toute sorte, et de les préférer aux antiques glaciers, à cause de l'obtention d'un air froid et sec, suspendant le développement des microbes, empêchant moisissure et piqure, enfin facilitant les expéditions sans avaries. Du reste, le transport s'effectue à l'aide du wagon aérothermique, dans les meilleures conditions. La marche du train l'actionne, il est donc un frigorifique ambulant empruntant au train la force motrice, à la vitesse du train son action réfrigérante pour conserver dans le condenseur, à l'état liquide, le chlorure de méthyle, qui, par sa détente, produira, à l'intérieur du wagon, un froid sec.

Qu'importe le liquide qui se détend, chlorure de méthyle, gaz ammoniac, anhydride sulfureux ou carbonique, la ventilation étant assurée, c'est partout le même système, avec des modifications de détail : résultat, substances congelées ou refroidies seulement dans un air sec exempt de microbes, d'autre part, rafraîchissement des boissons par de la saumure incongelable, enfin fabrication d'une glace hygiénique.

Il y a d'autres applications. Nous y reviendrons à propos de l'installation de la morgue municipale, qui va être inaugurée prochainement.

¹ Voir la *Construction Lyonnaise* des 1^{er} et 16 décembre 1909.

Puisque le froid conservateur est maintenant chose acquise, nous devons l'isoler. La construction entre alors en jeu ; c'est pour cette raison que le bâtiment s'y intéresse. Voici quelques observations à faire. Des tambours garnis de feutre sont indispensables, des briques de liège jointes au ciment constituent un isolant, et on doit avoir la précaution d'isoler le sol et le plafond autant que les cloisons. A l'hôtel Chatham, à Paris, pour ne pas citer le Royal Hôtel d'Evian et tant d'autres nouvellement construits ou en cours de construction, l'isolement est ainsi obtenu : entre des briques creuses de 6 centimètres, se trouve une couche de charcoel de 14 centimètres, bien bourrée, un revêtement en faïence en est le complément. Toute la machinerie, y compris le condenseur, est placée dans le deuxième sous-sol de l'hôtel. Si nous ajoutons la canalisation et la tuyauterie, et différents services, comme ascenseurs, chauffage, nous sommes à même de comprendre l'importance des sous-sols dans les maisons américaines. Quelques-unes en comptent cinq ou six !

Peu à peu, les exigences des installations nouvelles de chaleur et de froid nous amèneront à enfouir sous terre une grande partie de la construction.

La frigorification étant aussi connue que la chaleur, pourquoi ne s'en servirait-on pas dans les maisons de rapport, comme dans les hôtels et hôpitaux, en attendant que des canalisations interurbaines desservent les étages, comme le font actuellement le gaz et l'électricité ?

A. TUOTIOP.

LES COURS PROFESSIONNELS

pour les Employés et Ouvriers du Bâtiment

Depuis deux ans, la Société d'Enseignement professionnel du Rhône a organisé une série de cours destinés aux tailleurs de pierre, commis d'architectes, de régisseurs, de géomètres, d'entrepreneurs, aux employés dans les bureaux d'ingénieurs, dans la voirie, etc.

Ces cours vont s'ouvrir pour la troisième fois dès les premiers jours du mois d'octobre ; ils comprennent : la *Géométrie descriptive* et la *Coupe des pierres*, professées par M. Anstett, et un *Cours pratique du Bâtiment* professé par MM. Mazet, le zélé président du Double-Mètre, Cachard et Rollet, dont la compétence et le dévouement sont aussi appréciés de leurs égaux et de leurs subordonnés que de leurs chefs eux-mêmes.

Ces cours sont appelés à rendre les plus grands services à ceux qui les suivront et à toute l'industrie du bâtiment, à notre époque où tout le monde a besoin de posséder le maximum de connaissances professionnelles. Aussi ne saurions-nous trop insister auprès de nos lecteurs, architectes, entrepreneurs, ingénieurs et régisseurs de notre ville, pour qu'ils appellent l'attention de leurs contremaîtres et employés sur les avantages qu'ils peuvent retirer de ces cours et pour qu'ils les engagent à les suivre.

Le droit d'inscription est de 3 francs pour chaque cours. On s'inscrit tous les jours, au siège de la Société d'Enseignement professionnel, 1, place des Terreaux, ou au local des cours, aux jours et heures des leçons.

Voici un exposé sommaire des matières traitées :

COURS DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE ET DE COUPE DES PIERRES. — Professeur, M. Anstett, à l'école de la Martinière, 9, rue des Augustins, les *Mercredis* et *Samedis*, à 8 heures du soir (Première leçon Mercredi 5 Octobre). — Projections des points, des lignes, etc. Changements de plans de projections, rotations, etc. Plans tangents, murs, encoignures. Tour ronde, droite ou en talus. Les voûtes, berceaux : droits, biais, etc. Trompe, biais passé, arrière-voûssures.

COURS PRATIQUE DU BATIMENT. — Professeurs, MM. Mazet, Cachard et Rollet, à la Guillotière, rue Chaponnay, 67 (Ecole

supérieure), les *Lundis* et *Jeudis*, à 8 h. 1/4 du soir (première leçon Lundi 3 Octobre).

Première partie (M. Mazet, professeur). — Notions pratiques pour l'exécution des travaux. Etude des plans et tracé d'un bâtiment. Comptabilité du chef de chantier. Devis estimatif d'un bâtiment. Règlements de voirie. Lois et règlements : loi sur le travail des enfants ; loi sur les accidents du travail ; règlements ouvriers.

Deuxième partie (M. Cachard, professeur). — Sols. Nivellement Arpentage et goniométrie. Fondations (ordinaires, hydrauliques). Chaux et ciments ; mortiers ; bétons. Couverture des édifices. Ciment armé. Résistance des matériaux.

Application pratique sur le terrain, le dimanche matin, par les deux professeurs ; visite des principaux chantiers.

Troisième partie (M. Rollet, professeur). — Chimie du bâtiment : plâtrerie, peinture, vernis, enduits, badigeons, etc.

LE POSTE DE POMPIERS DE LA RUE CLAUDE-JOSEPH-BONNET, A LYON

Par suite d'un retard imputé à la grève des maçons, la prise de possession, fixée au 1^{er} juillet dernier, ne s'accomplit que le 1^{er} octobre. En conséquence, c'est une actualité que de transcrire nos impressions sur la construction qui vient de s'élever, malgré tout, assez rapidement, place Claude-Joseph-Bonnet, à deux pas du boulevard de la Croix-Rousse ; nous envisagerons la question seulement au point de vue bâtiment.

Rien de plus désolant qu'un effort manqué ; voilà un lieu commun à employer en cette occurrence. Il en coûte parfois de dire la vérité, nous le savons, et la critique laudative est toujours plus agréable. Mais il faut trouver matière pour faire un éloge. Or, dans le cas présent, nous devons avouer que, malgré notre désir de ne pas méconnaître une secrète et peut-être mystérieuse intention d'art, nous n'avons pas pu y réussir. En effet, une belle construction est pleine de pensées. Nous connaissons ce qu'a produit la pensée religieuse au moyen âge ; nous savons que le paganisme avait fait, de son côté, ce que le catholicisme a réalisé ; nous admirons un prodigieux amour de la vie dans les édifices de la Renaissance ; de nos jours d'immenses besoins d'air, de lumière, de confort, ont enfanté des merveilles. Une doctrine ou une autre, mais une doctrine ! Dans le compte rendu d'un Salon, on peut négliger quantité d'œuvres médiocres, il reste assez d'œuvres attachantes pour donner une idée de l'art contemporain ; et elle enchante, elle est l'ornement de nos heures, l'idée des artistes qui ont eu une foi, une pensée ! Passer sous silence l'installation des pompiers dans leur poste, ce serait rater l'actualité, de plus mériter le reproche de choisir les sujets qu'il est facile de traiter sans péril.

Avec son éclat du neuf, le bâtiment présente un aspect extérieur de propreté ; c'est tout ce qu'on peut y remarquer. Simple, il l'est, mais d'une simplicité banale, d'où rien ne se dégage, ni recherche, ni adaptation aux besoins ; économique probablement, puisqu'il est en mâchefer, en tout cas d'un bon marché discutable. Les quelques attributs en couleur, placés en cartouche en un coin de la façade sur la place, n'atteignent pas le but. En effet, ce badigeonnage sera délavé par les premières pluies, effacé peu à peu par le soleil, par suite il devient inutile, tout en restant mesquin. En somme, notre avis, sincère à défaut d'autres qualités, est que le poste, à la rigueur supportable dans un village de banlieue, n'est pas digne d'une grande ville.

La Croix-Rousse fait partie de Lyon depuis plus de cinquante ans, depuis que, sur les remparts démolis, le boulevard constitue une splendide promenade, autant pour les étrangers que pour les habitants qu'une belle vue sait char-

mer. Voilà donc une dépense qui ne contribuera pas à l'embellissement de la ville.

Quel est le plan de l'intérieur ? Atelier commun aux sept pompiers logés dans la direction du Levant, hangar des pompes au couchant, poste téléphonique à l'entrée, petite cour intérieure pour l'accès à deux logements et à l'escalier de l'étage : tel est le rez-de-chaussée. Les cinq autres logements se trouvent à l'étage unique. Au-dessus du hangar, existe une terrasse, dont il est difficile de distinguer l'utilité. Car on ne peut y pénétrer qu'en passant par un logement, et encore celui-ci ne possède-t-il pas de porte-fenêtre.

Une cuisine et deux chambres, ces dernières petites, irrégulières, — on se demande en vain pour quelle raison — constituent le logement. On n'y voit ni placards, ni cheminées. C'est tout ce qu'il y a de plus économique, mais l'aération manque totalement. Donc, d'un côté, de la place gaspillée, de l'autre cube d'air parcimonieusement accordé.

Quelle différence avec la maison des gardes construite dernièrement au parc ! Là, des logements indépendants, coquets, hygiéniques, contenant des cheminées qui, en toute saison, sont les organes respiratoires de l'habitation, en un mot, dans l'ensemble comme dans les détails, le confort réalisé, la demeure agréable et saine, le je ne sais quoi qui séduit et attache à l'habitation l'habitant, la liberté qui fait l'homme libre et le bien-être qu'il est en droit d'exiger.

LE REMBOURSEMENT

de la plus-value résultant des travaux publics.

Les travaux publics, une fois effectués, ne profitent pas seulement à l'intérêt général. Ensuite des transformations de l'outillage national, des embellissements ou de l'assainissement d'une ville, des constructions de routes ou de chemins de fer, il arrive, par surcroît, que des propriétés, uniquement parce qu'elles se trouvent à proximité, acquièrent une plus grande valeur. Et cependant, le propriétaire n'a fourni aucun travail, pris aucune peine, fait aucune dépense ; il était là et c'est tout. La collectivité a fait le travail, supporté les charges, contracté des obligations et des emprunts.

Sans doute, il peut arriver que le propriétaire ainsi favorisé n'ait pas demandé l'exécution des travaux publics, mais son patrimoine n'en reçoit pas moins un enrichissement sans cause, une augmentation de valeur qui ne lui a rien coûté, mais qui coûte à un ensemble de contribuables.

Rien ne légitime donc l'avantage que reçoivent ainsi les propriétaires, d'autant que les ressources fiscales, l'autorité coercitive dont dispose l'Administration ne sauraient être mises en œuvre au profit des intérêts des individus et même de quelques individus. L'enrichissement procuré par la collectivité doit faire retour à cette collectivité. L'augmentation de valeur, sans cause légitime, a pour contre-partie nécessaire la perception d'indemnités correspondantes.

Une des causes qui, en France, paralysent le plus les Pouvoirs publics, c'est l'énormité des sommes qu'ils ont à payer sans compensation.

S'appuyant sur ces considérations, MM. Emile Bender et Justin Godart, députés du Rhône, ainsi que plusieurs de leurs collègues ont déposé sur le bureau de la Chambre des députés la proposition de loi dont le texte suit :

« Article premier. — Les établissements publics auront droit au remboursement intégral de la plus-value directe ou indirecte dont les propriétés privées se trouvent augmentées par suite des travaux publics.

« S'il y a un concessionnaire, le contrat de concession ou le cahier des charges règlera la répartition des indemnités entre le service public concédant et le concessionnaire.

« Art. 2. — Le Conseil de préfecture procédera au règlement des indemnités, conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1889 sur la procédure à suivre devant le Conseil de préfecture.

« Il aura la faculté d'accorder au propriétaire, pour se libérer, un délai qui n'excédera pas cinq années, à charge par lui de payer les intérêts au taux légal, sans préjudice des autres facilités accordées par la loi du 16 septembre 1807.

« Art. 3. — Toutes les parties intéressées, même les tuteurs ou les curateurs, et même dans les questions qui seraient sujettes à communication au Ministère public, pourront recourir à l'arbitrage ; les communes et les établissements publics sont dispensés de l'autorisation administrative.

« Art. 4. — L'action des établissements publics comme l'action en indemnité des propriétaires ou autres ayants droit pour dommages causés par l'exécution de travaux publics seront prescrites par le laps de deux ans à dater de la réception définitive des travaux.

« Art. 5. — Les recouvrements s'effectueront comme en matière de contributions directes.

« Art. 6. — Sont abrogées les dispositions contraires à la présente loi, notamment les articles 7 à 14, 30, 32, 34, § 1^{er}, 42 à 47 de la loi du 16 septembre 1807, relative au dessèchement des marais.

« Art. 7. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies. »

CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

ENTREPRENEURS DU DOUBS. — La Chambre syndicale des Entrepreneurs de travaux publics du département du Doubs a composé ainsi son bureau pour l'année 1910 :

Président : M. RAFFOUR ; Vice-Président : M. D. MICCIOLO ; Secrétaire : M. MATHIEU ; Secrétaire-adjoint : M. J. PACAUD ; Trésorier : M. DESSERVY ; Trésorier-adjoint : M. ROUGE.

L'ÉTANCHEITÉ AU SON DES CABINES TÉLÉPHONIQUES

On se plaint souvent que les cabines téléphoniques laissent pénétrer les bruits extérieurs, le bois dont elles sont faites étant bon conducteur du son, ce qui cause un réel inconvénient à la personne qui est en communication. Un ingénieur allemand y a remédié, en revêtant les parois intérieures de la cabine de plaques de métal, fer-blanc, aluminium, étain, qui amortissent complètement le bruit importun venant du dehors. Ce système vient, paraît-il, d'être adopté par l'Administration téléphonique de Berlin.

L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION

A LYON AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

— SUITE —

Tous les travaux que nous venons d'énumérer peuvent marquer la première période de transformation de la ville de Lyon au XVII^e siècle, la seconde période va s'ouvrir avec la construction du nouvel hôtel de ville.

Pour bien se rendre compte de la hardiesse d'une entreprise aussi importante de la part du Consulat, nous devons nous reporter au début du XIV^e siècle, les premières délibérations légales du corps consulaire recevaient alors asile dans la petite chapelle Saint-Jacquème, sur la place du Pain, et la nef de l'église Saint-Nizier servait aux grandes Assemblées de la commune. Nous pourrions suivre le Consulat dans les hôtels qu'il occupa successivement jusqu'en 1646 ; à cette époque, il siégeait encore dans la modeste maison de la Couronne, qui subsiste toujours, au numéro 13 de la rue de la Poulallerie.

Lorsqu'en 1646 fut enfin décidée l'édification de la nouvelle maison de ville, — projetée depuis longtemps déjà, — le Consulat était composé de Pierre de Sève, baron de Fléchères, conseiller du Roi, président et lieutenant général en la

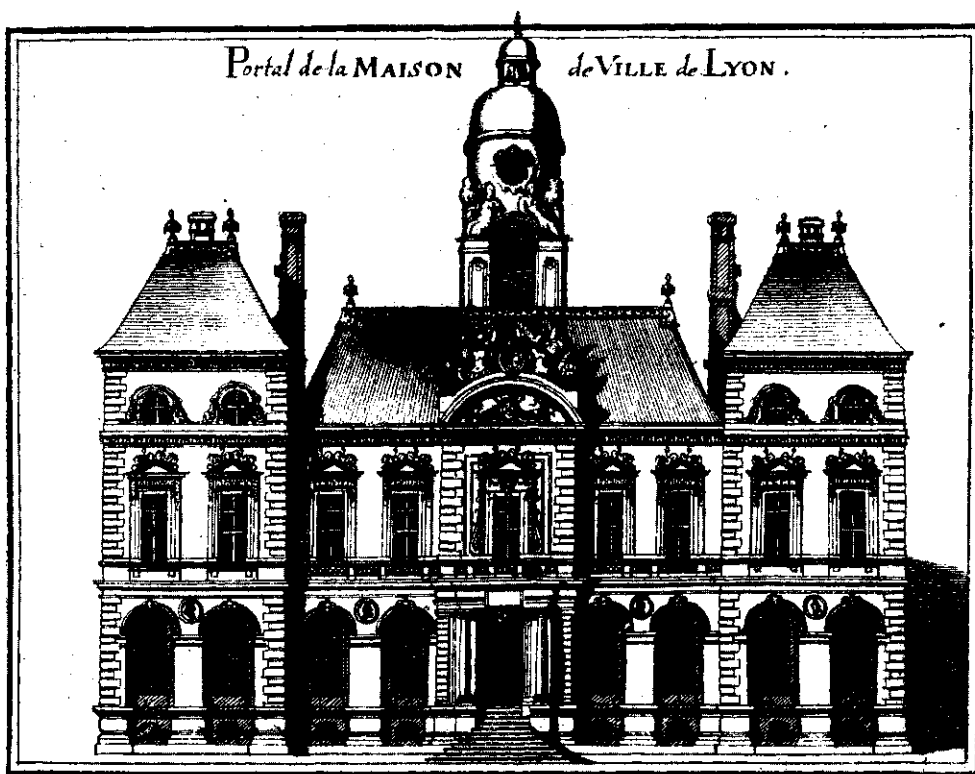
Sénéchaussée et siège présidial de Lyon, et prévôt des marchands depuis 1644 ; de Jean Vidaud, sieur de la Tour ; de Jean de Moulceau, docteur en droit, secrétaire de la commune ; de Rémond Séverat, sergent major de la ville, et de François Basset.

Un emplacement avantageux se trouvait précisément à acquérir, sur les anciens fossés de la Lanterne, près du jeu de l'Acquebutte, au levant de la place des Terreaux. La vente de la maison de la Couronne fournit les premières ressources, et le Consulat se préoccupa d'arrêter les plans. Les échevins se réunirent le 8 mars 1646 et décidèrent, d'un commun accord, « qu'il serait raisonnable auparavant que commencer de travailler, avoir un dessein et qu'ils feraient dresser plusieurs plans, tant par maître Simon Maupin,

fut seul retenu, mais on croit généralement que l'auteur s'inspira en quelques parties des projets de ses confrères, notamment dans la construction de l'escalier en ovale, qui est attribué à Désargues. Les travaux furent commencés dès la réception des lettres-patentes, et la pose de la première pierre eut lieu le 5 septembre 1646.

La construction d'un monument de cette importance provoqua, dans la cité, un mouvement considérable parmi les diverses corporations, chacun rivalisa de science et d'adresse, sous l'habile direction du maître de l'œuvre, et la ville fut dotée d'un des plus beaux monuments de France.

La façade sur la place des Terreaux — qui primitivement ne comportait que deux étages — était d'une grande élégance ; coiffée de toitures à pans coupés, elle était dominée



PORTAL DE LA MAISON DE VILLE DE LYON, DESSINÉ PAR M^e SIMON MAUPIN, VOYER DE LA DICTE VILLE.

(Extrait de la *Topographie de la Gaule*, de Zeiller MÉRIAN, 1657).

voyer de cette dicte ville, que par autres personnes d'icelle à ce entendues, lesquelles ils feront encore consulter par les plus experts architectes de la ville de Paris ».

Aussitôt après cette délibération, le Consulat écrit au marquis de Villeroy, gouverneur et lieutenant pour le roi en cette ville, pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, ainsi qu'à Monseigneur l'abbé d'Ainay, lieutenant général au même gouvernement, en leur demandant leur concours pour l'obtention des lettres-patentes nécessaires à la construction du nouvel édifice et leur annonçant qu'ils faisaient travailler aux plans et dessins.

Les projets furent, peu après, présentés, établis, l'un par l'architecte et ingénieur Jacques Lemercier, l'autre par Gérard Désargues (1593-1662), architecte et mathématicien ; le troisième, enfin, par Simon Maupin (1). Ce dernier projet

majestueusement par la Tour de l'Horloge, qui la dépassait du double de sa hauteur ; des baies cintrées, ornées de mascarons, régnaient dans la partie inférieure ; au premier étage, de hautes fenêtres auxquelles un fronton, surmonté de deux lionceaux, servait d'amortissement. Le maître sculpteur ordinaire de la ville de Lyon, le Liégeois Martin Hendricy, avait sculpté les figures et ornements la décorant, et notamment le fronton aux armes de France, avec trophées, au centre ; les sculptures du beffroi — détruit, avec la façade, par l'incendie de 1674 — étaient dues à son ciseau.

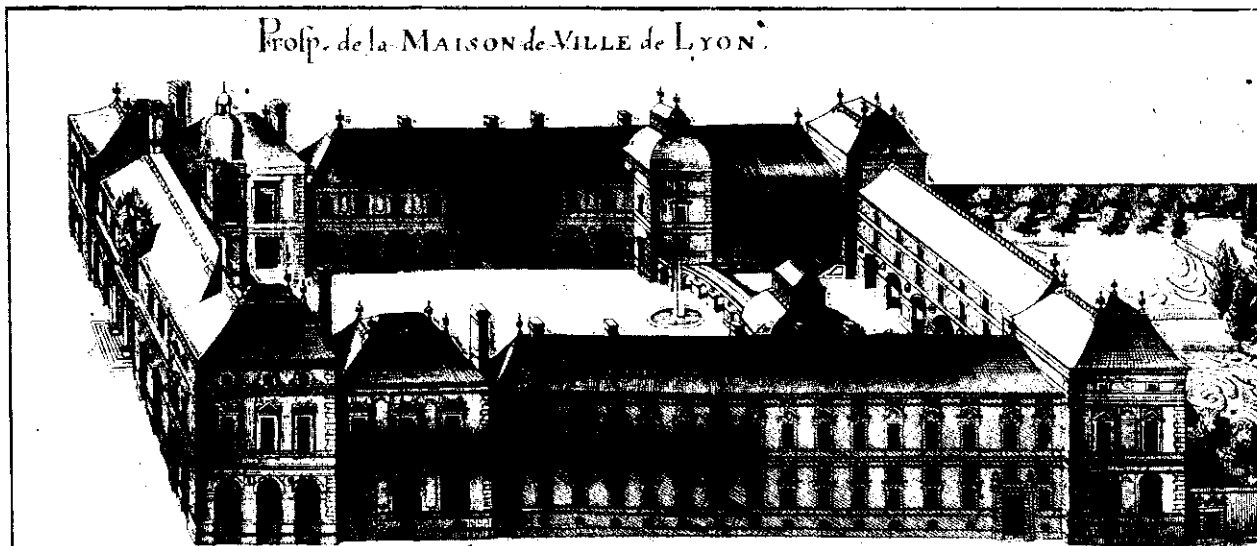
Encadrée de deux colonnes ioniques, l'entrée du monument s'ouvrait sur le grand vestibule donnant accès à la cour intérieure. La décoration des façades de cette cour était large et d'une bonne tenue ; dans le fond, un portique circulaire, du plus heureux effet, reliait les deux pavillons extrêmes, que l'on voyait émerger au-dessus des autres corps du bâtiment ; dans les niches ménagées, se trouvaient des statues dues à Jacques Mimerel, sculpteur de la ville (1654). Trois arcades, percées dans le portique, conduisaient à une cour inférieure, parée de jardins à la française, s'étendant jusqu'au Rhône et se terminant par des bosquets réguliers, dont une gracieuse fontaine ornait le centre.

La façade donnant sur ces jardins ne fut pas terminée,

¹ MAUPIN (Simon), architecte et voyer de la ville de Lyon, né à Longeau, près de Langres, est mort à Neuville-sur-Saône le 9 octobre 1668 ; il fut inhumé le 10 dans l'église des Jacobins de Lyon. Il fut nommé, le 9 juin 1637, voyer de la ville de Lyon en concurrence et survivance de Néry de Quibly et remplit ces fonctions jusqu'au 10 décembre 1661, époque où il donna sa démission. En 1639, il assista comme voyer de la commune et ingénieur ordinaire du roi Wilhengen, gentilhomme hollandais, pour un devis dressé aux fins de maintenir le Rhône et le ramener dans son lit. En 1643 il édifie l'édicule du pont de Saône pour abriter une statue de la Vierge de Hendricy. En 1644 il s'occupe de l'agrandissement et de l'embellissement de la chapelle Saint-Roch. En 1646 prépare les plans de l'hôtel de ville.

ainsi qu'elle avait été projetée ; la construction d'un magasin d'armes et de munitions figurait, sur les plans présentés, régnant à la hauteur du premier étage ; ce magasin devait être supporté par des arcades ménageant, au rez-de-chaussée, une galerie couverte. Il est probable que l'on s'aperçut à temps du préjudice que n'aurait pas manqué de porter à

les figures, en bois sculpté, de la Philosophie et de la Vérité, dont la grande cheminée est surmontée ; le plafond et ses motifs décoratifs, également en bois sculpté, sont l'œuvre du même sculpteur. Le lambrissage du vestibule de la salle de la Conservation avait été exécuté par Laurent Lor, dit Champagne, maître menuisier, et par Jacques Liattier.

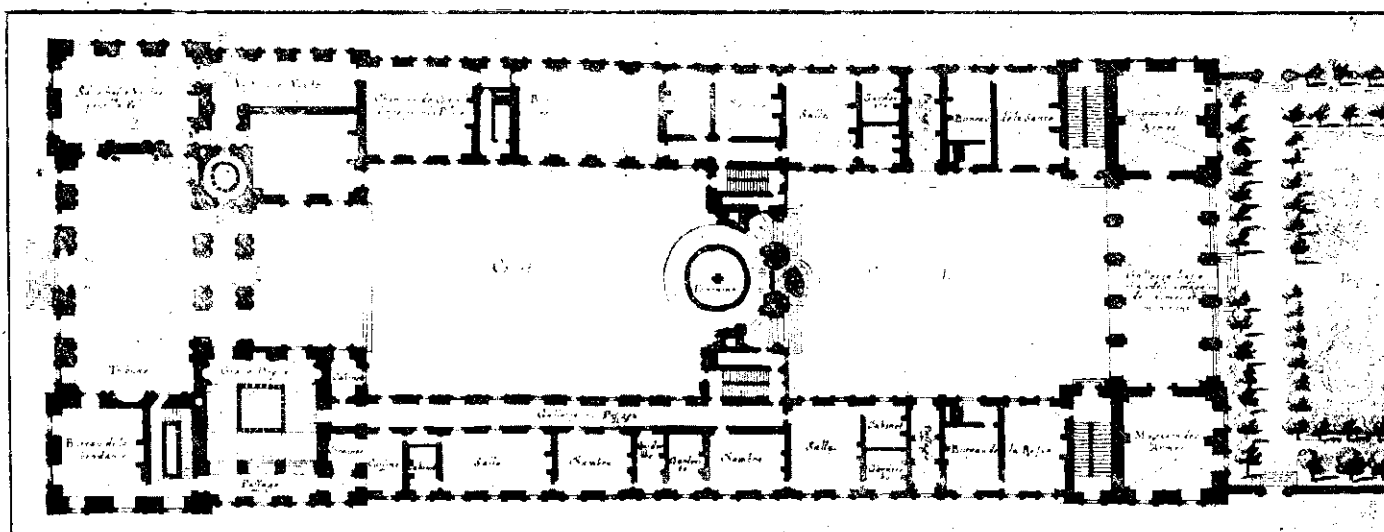


VUE PERSPECTIVE A VOL D'OISEAU DE LA MAISON DE VILLE DE LYON, ÉDIFIÉE PAR M^r SIMON MAUPIN, VOYER DE LA DICTE VILLE.
(Extrait de la *Topographie de la Gaule*, de Zeiller MÉRIAN, 1657).

l'édifice cette lourde adjonction, qui eût aveuglé tout développement des perspectives ; la faute ne fut pas commise.

A l'intérieur, la décoration des salles ne le cédait en rien à la munificence intérieure : peintres, sculpteurs

Les Lyonnais étaient, à juste titre, fiers de cet ornement de leur cité, quand survint le désastreux incendie de 1674, qui anéantit, en même temps que la somptueuse façade et ses toitures, une grande partie des décorations intérieures.



PLAN DES BATIMENTS DE LA MAISON DE VILLE DE LYON, PAR M^r SIMON MAUPIN, VOYER DE LA DICTE VILLE.
(Extrait de la *Topographie de la Gaule*, de Zeiller MÉRIAN, 1657).

les plus renommés collaborèrent à cette œuvre magistrale. Thomas Blanchet (1614-1689), tout à la fois peintre et architecte, est l'un de ceux qui y apportèrent la plus large contribution, avec Germain Pauthot, qu'il avait remplacé comme peintre en titre de la ville en 1675. Blanchet avait été nommé, en 1676, membre de l'Académie ; c'est à lui qu'était due la fondation de l'Académie de dessin de Lyon (1682) ; il avait été aidé en cela par le sculpteur Coysevox.

Retenons encore, parmi les sculpteurs, le nom de Nicolas Lefebvre, auquel on doit les superbes boiseries de la salle du Consulat, dite salle des Echevins, ainsi que les deux bel-

Ainsi mutilé, le monument fut abrité, pendant plus d'un quart de siècle, par une couverture provisoire.

L'architecte de l'hôtel de ville avait doté la cité de plusieurs autres constructions intéressantes ; on peut citer, parmi celles qui sont parvenues jusqu'à nous, le petit édicule qui, placé au bas de la montée du Chemin-Neuf, a servi longtemps de fontaine et dont il a été longuement parlé dans la *Construction Lyonnaise* du 1^{er} août dernier. La chapelle Saint-Roch de Choulans (aujourd'hui disparue) avait été agrandie et embellie par ce même architecte (1644).

(A suivre.)

ROGATIE LE NAIL.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALPES-MARITIMES. — Une somme de 37.100 francs a été inscrite au budget de la ville de Cannes pour la construction d'égouts, l'un au quartier de Californie, le second avenue d'Oxford. Ont été également approuvés les travaux suivants : branchement des égouts du Cannet aux égouts de Cannes ; améliorations diverses à l'asile de nuit ; aménagement de deux classes provisoires à la Bocca ; construction d'une loge de concierge à l'école supérieure de jeunes filles. Un crédit de 14.817 francs a été voté pour la construction de trottoirs rues Hoche, Sainte-Marguerite-du-Pré, avenue Saint-Nicolas, boulevard Carnot, etc.

DOUBS. — Voici l'importante série de travaux, avec leur montant, que la ville de Besançon a inscrits à son programme : prolongement de la rue Proudhon (entre la rue de la République et la rue Gambetta) : 294.500 ; prolongement de la rue de Lorraine entre les rues d'Alsace et des Remparts-Saint-Paul, aménagement d'une cour à l'école maternelle de la rue d'Alsace : 130.000 ; éclairage électrique, 24.000 ; élargissement de la rue des Noyers : 45.000 ; gare d'eau de Chamars, appropriation : 27.000 ; agrandissement de la place des Jacobins, acquisition de la maison 17, rue Rivotte : 15.000 ; hôtel de ville, réfection : 74.479,72 ; construction d'un dépôt de décors : 79.621,49 ; bâtiment des Halles, consolidation de la charpente et réfection du lanterneau : 5.536,24 ; école mixte du plateau de Bregille, construction d'un mur de clôture et d'un préau couvert : 11.250 ; chemin de l'Aiguille, élargissement, acquisition de terrain : 9.720 ; travaux d'édilité, insuffisance de crédit, 47.953 ; éclairage, extension des canalisations de gaz dans la banlieue : 120.000 ; entretien des bâtiments communaux : 98.075 ; construction d'un chemin aux Cras : 19.500 ; Jardin horticole, aménagement, construction d'une serre et d'une orangerie avec maison d'habitation : 95.294,28 ; rue des Remparts-Glères-Saint-Esprit, modification des alignements : 173.500.

HÉRAULT. — Les plans et devis relatifs à la construction d'un nouveau lycée de garçons, à Montpellier, viennent d'être retournés à la municipalité, revêtus de l'approbation ministérielle. La dépense totale s'élève à 1.600.000 francs.

ISÈRE. — La ville de Grenoble a prévu un crédit de 37.000 francs pour l'agrandissement du bâtiment des archives départementales.

LOIRE. — Le Ministère a approuvé le projet d'adduction d'eau potable à Craponne-sur-Arzon, s'élevant à 105.000 francs, et a accordé une subvention de 26.250 francs.

SAONE-ET-LOIRE. — Des réparations s'élevant à 7.100 fr. vont être exécutées à l'ancien presbytère de Tournus, dans les dépendances duquel va être installé un jardin public ; le devis de ces derniers travaux est de 6.448 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Rentrée des classes de l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

La rentrée des classes de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon est fixée au lundi 10 octobre 1910, à 8 heures précises du matin.

Celle des cours préparatoires, place Morel, 4, est fixée au même jour, 10 octobre, à 8 h. 1/2 du matin.

L'inscription des nouveaux élèves est reçue au secrétariat de l'Ecole des Beaux-Arts (Palais des Arts), place des Terreaux, tous les jours, à partir du 23 septembre, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir.

Les élèves doivent être âgés de treize ans au moins pour l'école préparatoire et de quatorze ans pour l'Ecole des Beaux-Arts proprement dite.

Rentrée des classes des Ecoles municipales de dessin.

La rentrée des classes des écoles municipales de dessin aura lieu le mardi 11 octobre.

ADULTES HOMMES. — 1^{re} Ecole du Petit-College (mairie du 5^e arrondissement). Directeur : M. Laurent Cahuzac, architecte. — Les mardis, jeudis et vendredis, de 8 heures à 10 h. du soir.

2^{re} Ecole de la Guillotière (rue Vendôme, 320). Directeur : M. Dubuisson, architecte. — Les mardis, mercredis et vendredis, de 8 heures à 10 heures du soir.

3^{re} Ecole des Brotteaux (angle des rues Tête-d'Or et Tronchet). Directeur : M. Gabriel Villard, peintre. — Les mardis, jeudis et vendredis, de 8 heures à 10 heures du soir.

4^{re} Ecole de la Croix-Rousse (rue Vaucanson, 2 bis). Directeur : M. Repelin, peintre. — Les mardis, jeudis et vendredis, de 8 heures à 10 heures du soir.

Nota. — Les inscriptions de 3 francs par élève seront reçues par MM. les Directeurs, à l'ouverture des cours.

Conservation de Monuments historiques.

Au cours de sa précédente session, le Conseil général du Rhône avait voté un crédit de 1.550 francs en vue de la conservation de divers monuments historiques, soit : 250 francs pour la restauration de l'église Saint-Martin d'Ainay ; 300 francs pour la restauration de l'église de Notre-Dame-des-Marais, à Villefranche ; 500 francs pour les frais de transport et d'aménagement de la mosaïque d'Anse ; 500 francs pour la restauration des aqueducs de Chaponost. M. le Sous-Secrétaire d'Etat ayant demandé d'utiliser ce crédit en entier aux réparations des églises d'Ainay et de Notre-Dame-des-Marais, le Conseil général, dans sa session d'août, a accédé à ce vœu, mais à la condition que l'Etat se charge complètement des frais que nécessiteront l'aménagement de la mosaïque d'Anse et la réparation des aqueducs de Chaponost.

Société anonyme démocratique des Habitations à bon marché de Lyon.

Cette Société, créée sous le patronage de la ville de Lyon, a pour objet de réaliser la construction d'habitations salubres à bon marché.

Le fonds social est fixé à 400.000 francs, divisé en actions de 100 francs chacune.

Conformément à l'article 26 des statuts, l'intérêt des actions pourra s'élever à 4 %.

Par délibération du 18 avril 1910, le Conseil municipal de Lyon a décidé de garantir cet intérêt jusqu'à concurrence de 3 % pendant dix ans. Il a également décidé que des réductions, pouvant s'élever jusqu'à 50 %, seront consenties sur le prix des terrains que la ville de Lyon serait appelée à céder à la Société.

Pour prendre communication des statuts et pour souscrire, s'adresser à la Recette municipale (hôtel de ville), dans les mairies d'arrondissement, chez M^e Delorme, notaire, rue de la République, 64, chez M^e Pondeveaux, avoué, rue Neuve, 7, et au 9^e bureau de la Mairie centrale, cours Morand, 39.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à ce dernier bureau.

Chauffage central.

Ingénieur très au courant des projets vapeur et eau chaude, conduite de chantiers et représentation, demande emploi. — Ecrire D. B., bureau du journal.

Compagnons serruriers.

Les compagnons serruriers ont transféré leur siège chez M. Faure, Café du Commerce, 34, rue Moncey. MM. les Patrons sont priés de s'adresser au nouveau siège lorsqu'ils auront besoin d'un ouvrier. Bon accueil leur est réservé.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 10 au 24 Septembre 1910.

Impasse La Tour. Maison. Propr., M. Marion. Arch., M. Verger, à Parilly-Vénissieux.

Chemin des Pins, 52. Exhaussement. Propr., MM. Vulliod, Ancel et Cie. Entrepr., M. Pétavet, rue Créqui, 65.

Rue Valensaut. Maison. Propr., M. Paul, rue Sala, 34. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.

Rue du Tunnel, 16. Maison. Propr., M. Bonnet.

Rue Président-Kruger. Maison. Propr., M. Favre, rue David, 17.

Rue Amiral-Courbet. Maison. Propr., M. Chaumartin, 49 bis, rue Jeanne-d'Arc. Arch., M. Sibilat, rue Molière, 9.

Chemin du Béal, 4. Hangar. Propr., M. Augay, rue du Bourbonnais, 97.

Rue Cuvier, au-devant de la gare des Brotteaux. Immeuble. Propr., MM. Cochet frères, à Oullins. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.

Cours Lafayette, 277. Exhaussement d'un immeuble. Propr., M. Savarin, cours Lafayette, 82. Arch., MM. Curieux et Maître, rue des Remparts-d'Ainay, 16.

Rue Montgolfier, 39. Hangar. Propr., M. Pégout. Entrepr., M. Gouyon, rue Vendôme, 206.

Rue Bellecombe, 100. Hangar. Propr., M. Paret.

Rue Saint-Charles. Usine. Propr., M. Brosse, rue de la Villette, 94.

Passage du Lusin. Usine et habitation. Propr., Mlle Chirouze, rue du Dauphiné, 124. Arch., MM. Lacombe et Cie, rue du Dauphiné, 124.

Boulevard des Hirondelles, 38. Garage et atelier. Propr., M. Soly.

Rue Barodet, 9. Usine. Propr., M. Grassy.

Rue des Tuilleries, angle chemin de la Promenade. Hangar-atelier. Propr., MM. Guy et Mital.

Impasse Payet. Maison. Propr., M. Bailly, route d'Heyrieux, 250.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

30 Septembre 1910

100 kil.

	155 »	165 »
Cuivre en lingots affiné	155 »	165 »
— en planche rouge	193 »	195 »
— — jaune	162 50	167 50
Etain Banca en lingots	417 50	422 50
— Billiton et détroits en lingots	415 »	420 »
Piomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	39 »	40 »
— — tuyaues et feuilles	42 »	43 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	59 »	60 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	78 »	79 »
— — — Autres marques	75 »	76 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	»
— laminé	700 »	»
Aluminium brut pour fonderie	210 »	220 »
— laminé	330 »	400 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	22 50	23 »

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Allier. — 25 septembre. — *Mairie de Commeny.* — Installations de bornes en fonte avec barres d'attache au champ de foire. Montant, 8.400 fr. Soumissionnaires : MM. Auriche, 4 p. 100. — Confesson, 3 p. 100. — Michelon, 6 p. 100. — Adjud., M. Petillat, à Vichy, 18 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 24 septembre. — *Préfecture.* — Châteauneuf-les-Martigues. Construction d'une école. Montant, 12.750 fr. Soumissionnaires : MM. Poutois, Ollivier, Cachet, Pignol, Albouy, Bagnosco, Arbaud, Bosio, Mathieu, prix du devis. — Adjud., M. Sicardi, à Istres, 1 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 20 septembre. — *Hôpital de Dijon.* — Aménagement de diverses salles au rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages, à l'hôpital général de Dijon. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 3.380 fr. Soumissionnaire : M. Guyard, 15,65 p. 100. — Adjud., M. Pouletty, rue d'Auxonne, à Dijon, 17,35 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 580 fr. Adjud., M. Delavaut, rue Le Nôtre, à Dijon, 6,75 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie. Montant, 5.600 fr. Soumissionnaires : MM. Champy, 1 p. 100. — Deveaux, 4 p. 100. — Boulot, 8,20 p. 100. — Deveaux, 11 p. 100. — Adjud., M. Michon, à Dijon, 17 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 5.600 fr. Soumissionnaires : MM. Daudon, 6,50 p. 100. — Billard, 15,30 p. 100. — Mugnier, 17 p. 100. — Manière, 18 p. 100. — Spiroux, 20,10 p. 100. — Adjud., M. Quillery, rue Longepierre, à Dijon, 26 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 5.950 fr. Soumissionnaires : MM. Maucherat, 19 p. 100. — Baudot, 21,70 p. 100. — Devillebichot, 23,50 p. 100. — C. Guyot, 26 p. 100. — H. Gey, 27,15 p. 100. — Rouget, 31,15 p. 100. — Adjud., M. Deveaux, rue du Transvaal, à Dijon, 31,40 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plomberie et couverture. Montant, 2.520 fr. Soumissionnaires : MM. Dumont, 18 p. 100. — Verreaux, 21 p. 100. — Argenton, 22,15 p. 100. — Adjud., M. Lamoureux, rue du Chaignot, à Dijon, 23 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Parquets hygiéniques. Montant,

18.100 fr. Soumissionnaires : M. Boulot, 10 p. 100 d'augmentation. — M. Logeat, prix du devis. — Adjud., M. Monney, à Dijon, 3 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 32.270 fr. Soumissionnaires : MM. Brenot, 24,25 p. 100. — Moreau, 25 p. 100. — Union lyonnaise, 25 p. 100. — MM. Roblot, 25 p. 100. — Voytier, 27,10 p. 100. — Veuve Mallet, 32,30 p. 100. — Viguier, 35,05 p. 100. — Adjud., M. Paris, rue Saumaise, à Dijon, 29 p. 100 de rabais. Maximum de rabais : 30 p. 100.

Haute-Saône. — 9 septembre. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Angirey. Réparations urgentes à faire aux écoles. Montant, 1.200 fr. 04. Adjud., M. Masson, à Angirey, prix du devis. — 2^e lot. Bucey-les-Gy. Réparations aux écoles. Montant, 6.876 fr. 22. Adjud., M. Roy, à Beaujeu, prix du devis. — 3^e lot. Bucey-les-Gy. Remplacement de la conduite alimentant la fontaine de Saint-Maurice. Montant, 2.616 fr. 38. Non adjugé. — 4^e lot. Charentenay. Extension de la distribution d'eau. Montant, 1.574 fr. 21. Non adjugé. — 5^e lot. Gray-la-Ville. Construction d'une place publique dans l'emplacement de l'ancien cimetière autour de l'église. Montant, 1.437 fr. 47. Adjud., M. Curaillet, à Gray, 8 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 22 septembre. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Pennesières. Adduction d'eau. Montant, 17.456 fr. 01. Adjud., M. Piretti, à Loulans-les-Forges, 4 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Noroy-le-Bourg. Agrandissement du cimetière. Montant, 4.823 fr. 36. Adjud., M. Justin Pillot, à Noroy-le-Bourg, 12 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Noroy-le-Bourg. Construction d'un aqueduc en tuyaues de ciment. Montant, 1.000 fr. Adjud., M. Charles Bichet, à Noroy-le-Bourg, 7 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Noroy-le-Bourg. Etablissement d'un branchement de conduite alimentant une borne-fontaine. Montant, 1.206 fr. 93. Adjud., M. Henri Dunaigre, à Villerssexel, 3 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Montbozon. Agrandissement du cimetière. Mont., 4.774 fr. 43. Adjud., M. Terracol, à Montbozon, 9 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Montjustin. Couverture de la fontaine-lavoir de la section de Velotte. Montant, 1.379 fr. 08. Adjud., M. Henri Dunaigre, à Villerssexel, 3 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Aisey. Couverture d'un lavoir, démolition d'un hangar et réparation au captage de la fontaine de Richecourt. Montant, 1.316 fr. 18. Adjud., M. Victor Berthold, à Villars-le-Pautel, 9 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Chariez. Réparations aux fontaines de la rue de la Cure. Montant, 2.941 fr. Adjud., M. Albert Cornu, à Selles, 6 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Anchenoncourt. Adduction d'eau. Montant, 27.898 fr. 05. Adjud., M. Albert Cornu, à Selles, 3 p. 100 de rabais. — 10^e lot. La Demie. Construction d'un lavoir et réfection d'un autre lavoir. Montant, 1.280 fr. 50. Adjud., M. Pierre Humbert, à Andelarrot, 5 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Varogne. Reconstruction d'une fontaine. Montant, 2.518 fr. 50. Adjud., M. Pouilley, à La Villegieu-en-Fontenette, 14 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Varogne. Réfection du pavage de deux fontaines. Montant, 497 fr. 90. Adjud., M. Pouilley, à La Villegieu-en-Fontenette, 15 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 22 septembre. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Bellevaux. Construction d'une école de filles avec classe enfantine au chef-lieu. Montant, 29.593 fr. 71. Adjud., M. Emile Meynet, à Bellevaux, prix du devis.

Jura. — 22 septembre. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 31, de Salins à Ranchot. Reconstruction d'un pont sur le Doubs (tablier métallique) à la limite territoriale des communes de Rats et Ranchot et raccordement aux abords. Montant, 96.000 fr. Soumissionnaires : M. Magnard, 20 p. 100 d'augmentation. — Les Forges de Franche-Comté, 7 p. 100. — Adjud., MM. Dérobert et Cie, à Lyon, 13 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 290, de Coyrière à Saint-Claude. Rectification du chemin entre le village de Coyrière et le chemin de grande communication n° 124, sur 2.525 m. (terrassements et chaussée d'empierrement cylindrique). Montant, 56.506 fr. Soumissionnaires : M. Maléus, 5 p. 100. — M. F. Bougain, prix du devis. — Adjud., M. Léon Romersa, à Coyrière, 2 p. 100 de rabais.

Loire. — 25 septembre. — *Mairie de Boyer.* — Construction d'une maison d'école. Montant, 12.924 fr. 03. Soumissionnaires : MM. Morerer, 5 p. 100. — Gagnolet, 2 p. 100. — Pralus, 4 p. 100. — Dessertine, 2 p. 100. — Adjud., M. Bolland, à Jarnosse, prix du devis.

Saône-et-Loire. — 23 septembre. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Construction d'un hôtel pour la Chambre de commerce de Chalon, Autun et Louhans. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, pose des fers, charpente. Montant, 62.228 fr. 76. Soumissionnaires : MM. Puthiaud, 4 p. 100. — Prost père et fils, 6 p. 100. — Adjud., MM. Renault et Cartier, à Chalon-sur-Saône, 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 13.670 fr. 41. Soumissionnaires : MM. Delorme, 2 p. 100. — A. Amiel, 4 p. 100. — Prost, 7 p. 100. — Laville, 8 p. 100. — Fèvre-Delorme, 11 p. 100. — Forêt, 12 p. 100. — Adjud., M. Clerc, à Chalon-sur-Saône, 14 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Zinguerie, couverture sanitaire. Montant, 4.818 fr. 70. Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 11.407 fr. 59. Soumissionnaires : MM. Bernard, 2 p. 100. — Menebeuf, 6 p. 100. — Leduc, 8 p. 100. — Laville, 10 p. 100. — Adjud., M. Chevrier, à Louhans, 16 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, papiers peints. Montant, 14.662 fr. 44. Soumissionnaires : MM. Collin, 8 p. 100. — Noble et Peutet, 8 p. 100. — Guillemin, 10 p. 100. — Hermann et Bourgeois, 11 p. 100. — Benoit, 12 p. 100. — Lobietti, 17 p. 100. — Amiel et Lelu, 19 p. 100. — Adjud., M. Arnoux, à Chalon-sur-Saône, 19 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Vitrerie, glaces. Montant, 2.508 fr. 06. Soumissionnaires : MM. Bertrand, 5 p. 100. — Gentinat, 9 p. 100. — Adjud., M. Véglio, à Chalon-sur-Saône, 11 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 24 septembre. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Travaux de badigeons et peinture à exécuter sur les façades de l'hôtel des Postes et Télégraphes. Montant, 654 fr. Soumissionnaires : MM. J. Hermann, A. Brunaud, prix du devis. — M. V. Puthiaud, 0,001 p. 100. — Adjud., M. Charles Amiel, à Chalon-sur-Saône, 1 p. 100 de rabais.

Savoie. — 19 septembre. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Notre-Dame-de-Briangon. Construction d'une école mixte. Montant, 48.500 fr. Soumissionnaires : MM. C. Pedrino, 1 p. 100. — A. Francescoli, 3 p. 100. — E. Rebuffa, 4 p. 100. — Adjud. M. Angel Calderini, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Granier. Construction de 118 lles à la Montagne communale. Montant, 8 280 fr. 70. Adjud., M. Jean Duchosal, à Tessens, 2 p. 100 de rabais.

Savoie. — 20 septembre. — *Mairie d'Albertville.* — Service du génie. Fourniture de piquets et broches en fer, de fil de fer et de ronce artificielle à livrer au fort du Truc (place de Bourg-Saint Maurice). — Lot unique. 1.740 piquets en fer, grands, 3.480 piquets en fer, moyens; piquets en fer, petits; 5.650 broches en fer; 20.000 kilos de fil de fer n° 21 de 0,0049 et n° 15 de 0,0024; 9.600 kilos de ronce artificielle à 3 brins et 6 picots. Montant, 32.057 fr. Soumissionnaires : MM. G. Ranot, 11,25 p. 100. — J. Viard, 25 p. 100. — J. Gauthier, 26 p. 100. — E. Francescoli, 29 p. 100. — J. Aulas, 29 p. 100. — C. Amet, 30 p. 100. — J. Chevassu, 35 p. 100. — Adjud., M. Joseph Badarely, à Albertville, 39,10 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Allier. — Vendredi 7 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux à exécuter à l'asile Sainte-Catherine, pour l'assainissement du pavillon des infectieux. Montant, 7.000 fr. — Renseignements à la préfecture.

Côte-d'Or. — Samedi 15 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Villecomte.* — Réparations aux bâtiments communaux. Montant, 6.479 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Javelle, architecte, à Dijon.

Côte-d'Or. — Samedi 15 octobre, 2 h. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Mercueil. Construction d'un préau et établissement d'une cour à l'école des filles. Montant, 2.091 fr. 75. A valoir, 108 fr. 25. Total, 2.200 fr. Cautionnement, 50 fr. Frais, 50 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Mutin, conducteur voyer à Beaune. — Renseignements à la sous-préfecture.

Côte-d'Or. — Mercredi 19 octobre, 2 h. 1/2. — *Manufacture des Tabacs de Dijon.* — Construction de bâtiments en vue de l'agrandissement de la Manufacture des Tabacs de Dijon. — 1^{er} lot. Démolition, terrasse, maçonnerie, pavage, plâtrerie. Montant, 131.643 fr. 23. — 2^e lot. Charpente, escalier. Montant, 38.384 fr. 35. — 3^e lot. Couverture, zinguerie. Montant, 15.062 fr. 65. — 4^e lot. Parquetage, menuiserie, quincaillerie. Montant, 34.042 fr. 12. — 5^e lot. Ferronnerie. Montant, 20.374 fr. 65. — 6^e lot. Poutres en acier. Montant, 8.720 fr. — 7^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 9.986 fr. 34. — Renseignements aux bureaux de la direction des Tabacs, boulevard Voltaire, à Dijon, et dans ceux du Service Central des Constructions des Manufactures de l'Etat, 63, quai d'Orsay, à Paris.

Doubs. — Vendredi 14 octobre, 2 h. — *Besançon.* — Direction d'artillerie de Besançon. Fourniture de bois divers (70 lots). 400 mc. de chêne en grume; 180 mc. d'orme en grume; 180 mc. de peuplier ordinaire en grume; 3.000 chênes en brins pour timons; 10 sapins en brins; 10 plateaux de sapin. Réadjudication des lots non adjugés le 4 novembre, au même lieu et à la même heure. — Les cahiers des charges seront adressés aux fournisseurs qui en feront la demande. — Renseignements à la direction d'artillerie de Besançon, 2, rue Mégevand, et à la direction des Forges, 1, place Saint-Thomas-d'Aquin.

Doubs. — Jeudi 13 octobre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Pontarlier.* — 1^{er} lot. Saint-Antoine, Fourcatier, Maison-Neuve et Touillon-et-Loutelet. Grosses réparations au presbytère intercommunal. Montant, 4.599 fr. 88. Cautionnement, 160 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — 2^e lot. Bouverans. Réparations à la digue des Grands Communaux. Mont., 3.650 fr. Caut., 130 fr. Auteur du projet, M. Richard, architecte à Pontarlier. — 3^e lot. Sarrageois. Captage d'une source. Montant, 902 fr. 93. Cautionnement, 35 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — 4^e lot. Sarrageois. Adduction et distribution d'eau : 1^{re} Canalisations. Montant, 17.447 fr. 63. Cautionnement, 600 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — 5^e lot. Sarrageois. Adduction et distribution d'eau : 2^e Construction d'un réservoir en ciment armé. Montant, 12.212 fr. 23. Cautionnement, 410 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — 6^e lot. Maisons-du-Bois. Aménagement d'une salle de mairie et réparations diverses au bâtiment des écoles. Montant, 2.359 fr. 63. Cautionnement, 80 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — 7^e lot. Maisons-du-Bois. Adduction et distribution d'eau. Montant, 20.772 fr. 86. Cautionnement, 700 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — 8^e lot. Malbuisson. Extension du réseau des fontaines publiques et améliorations diverses de détail sur l'ancien réseau. Montant, 11.995 fr. 36. Cautionnement, 400 fr. Auteur du projet, M. Sauterey, architecte à Dôle. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Drôme. — Lundi 17 octobre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Malissard. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Construction entre la limite communale de Montvendre et celle de Valence, sur une longueur de 4.423 m. 68. Montant, 26.500 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef du département. — Renseignements au bureau de l'agent voyer en chef.

Haute-Savoie. — Mardi 11 octobre, 11 h. — *Préfecture.* — Meythet. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 64.639 fr. 07. A valoir, 2.027 fr. 60. Total, 66.666 fr. 67. Cautionnement, 2.000 fr. Auteur du projet, M. Royer, ingénieur architecte, directeur des travaux. — Renseignements à la préfecture.

Haute-Savoie. — Jeudi 20 octobre, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Chessenaz. Adduction et distribution d'eau. Montant, 29.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. Auteur du projet, M. Marion, conducteur

des ponts et chaussées, à Annecy. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hérault. — Dimanche 23 octobre, 2 h. — *Mairie de Capestang.* — Construction d'un abattoir moderne. — Lot unique. Terrasse, maçonnerie, plâtrerie, canalisations pour égout, zinguerie, menuiserie et charpente en bois, peinture, vitrerie, couverture. Montant, 38.119 fr. 85. Cautionnement, 2.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 9 octobre, 11 h. 1/2. — *Mairie de Monestier-du-Percy.* — Adduction d'eau potable aux hameaux des Bailes et du Ser. Montant, 11.695 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa, trois jours au moins avant l'adjudication, par les architectes directeurs des travaux. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de MM. Demartiny et Coutavoz, architectes à Grenoble, boulevard Gambetta, 14.

Isère. — Dimanche 16 octobre, 11 h. — *Mairie de Biol.* — Réparations à l'église. — 1^{er} lot. Maçonnerie, vitrerie, peinture. Montant, 3.812 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Charpente, serrurerie, zinguerie. Montant, 2.461 fr. 94. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Mercredi 19 octobre, 2 h. — *Hôpital de Mâcon.* — Travaux de peinture, carrelages et divers à exécuter à l'hôpital et à l'hospice de la Charité. — 1^{er} lot. Plâtrerie, peinture et divers. Montant, 3.234 fr. 22. Cautionnement, 160 fr. — 2^e lot. Carrelages. Montant, 1.462 fr. 06. Cautionnement, 70 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte des hospices. — Renseignements dans les bureaux de M. l'économe des hospices.

Saône-et-Loire. — Vendredi 21 octobre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Saint-Désert. Construction d'un bureau de poste. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille. Montant, 7.927 fr. 61. Cautionnement, 1/10^e. Frais, 210 fr. — 2^e lot. Charpente et zinguerie. Montant, 2.555 fr. 77. Cautionnement, 1/10^e. Frais, 110 fr. — 3^e lot. Serrurerie et menuiserie. Montant, 3.178 fr. 18. Cautionnement, 1/10^e. Frais, 130 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.725 fr. 86. Cautionnement, 1/10^e. Frais, 90. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Chaumy, architecte, à Chalon, 1, rue de Thiard, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Samedi 22 octobre, 2 h. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Construction d'égouts dans les rues de l'Obélisque et du Port-Villiers. Montant, 10.300 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 24 octobre, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Simandre. Construction d'un bureau de poste. Montant du devis non compris imprévus, 13.414 fr. 10. Architecte auteur du projet au visa duquel les certificats doivent être soumis, M. Lesne, à Chalon-sur-Saône. — Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Vaucluse. — Mardi 18 octobre, 11 h. — *Mairie de Vaucluse.* — Distribution et élévation d'eau potable. Réservoir, 9.179 fr. 52. Canalisations, 17.108 fr. A valoir, 6.172 fr. 48. Total, 33.000 fr. Cautionnement, 900 fr. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. Hugues, ingénieur des ponts et chaussées, rue Petite-Fusterie, à Avignon.

Vaucluse. — Samedi 29 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de consolidation de la culée rive droite du pont suspendu de Pertuis avec des blocs artificiels en béton. Travaux à l'entreprise : enrochements avec blocs artificiels en béton. 2.924 fr. 48. Bardage et mise en place des blocs, 787 fr. 35. Total, 3.711 fr. 84. Somme à valoir, 288 fr. 16. Total général, 4.000 fr. Cautionnement provisoire, 125 fr., définitif, 125 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2^o dans les bureaux de M. Minguier, ingénieur ordinaire, boulevard National, 25, à Apt, de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

SPECTACLES

CÉLESTINS La première de *Xantho chez les Courtisanes* est irrévocablement fixée à ce soir samedi. Cette pièce est plus gaie, plus attrayante que *Lysistrata*, dont le succès fut si vif à Lyon, il y a deux ans.

THÉÂTRE-CASINO-KURSAAL *La Romanichelle*, conte bohémien, mime mêlé de chants et danses zingaresques, création à Lyon, par M. Paul Franck. Mériel, comique franco-anglais; Mlle d'Avrigny; Charles d'Aix et sa chienne Ariane.

THÉÂTRE DE L'HORLOGE Tous les soirs, *les Pamoisons*, folie-vaudeville en 4 tableaux, d'Alin Monjardin. Cet ouvrage est précédé d'une attrayante partie concert et commence à 9 heures précises, en raison de son importance.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dunois). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

CHAMBRE DES ADJUDICATIONS DES NOTAIRES DE LYON

Sise Avenue de la Bibliothèque, 2

Etude de M^e BRAC DE LA PERRIÈRE, notaire à Lyon
rue de l'Hôtel-de-Ville, 37

ADJUDICATION APRÈS DÉCÈS

1^o En trois lots séparés, sans enchère générale, de 4 actions chacun
DE12 ACTIONS NOMINATIVES DE 500 fr.
ENTIÈREMENT LIBÉRÉESJouissance courante, de l'Union des Entrepreneurs, anciens
Etablissements du Val d'Amby et autres, société anonyme au
capital de 328.000 francs à l'origine, porté à 400.000 francs, ayant son
siège à Lyon, quai de la Guillotière, 5.2^o En deux lots séparés, sans enchère générale, de 5 actions chacun
DE10 Actions nominatives nouvelles, de 500 fr.
DE LA MÊME SOCIÉTÉ
Entièrement libérées, jouissance courante3^o En un seul lot : **DES DROITS** étant de 36 fr. 10 %
de la succession de M. Antoine SIMON, dans la Société civile dénommée :
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SIMON & C^{ie}
dont le siège est à Lyon
ci-devant rue Ferrandière, 44, actuellement rue de Sully, 92 et 94.Vente au Mercredi 19 Octobre 1910, à 1 h. 1/2 du soir
En la Chambre des Adjudications des Notaires de Lyon, sise Avenue de
la Bibliothèque, 2, et par le ministère de M^e BRAC DE LA PERRIÈRE.Sur les mises à prix de :
Pour chacun des trois premiers lots . . . 1.000 fr.
Pour chacun des deux lots suivants . . . 1.562 50
Pour le dernier lot 20.000 fr.

Il y aura adjudication de chaque lot même sur une seule enchère

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BRAC DE LA PERRIÈRE,
Notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, à M^e GAGER,
Avoué, à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 37, ou à M^e CHAMBRE,
Avoué, à Lyon, rue de la République, 32.Etude de M^e GAGER, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 37.

VENTE PAR LICITATION

1^o D'UN GRAND TERRAIN A BATIR

Sis à LYON-MONTCHAT, lieu dit : « Clos de Montchat »

Divisé en onze lots séparés

Avec Enchère générale sur les onze lots réunis

MISES A PRIX

Premier lot (deux mille cent trente mètres carrés environ) . . .	3.500
Deuxième lot (deux mille deux cent soixante et un mètres carrés environ) . . .	3.800
Troisième lot (deux mille cinq cent trente-six mètres carrés environ) . . .	4.500
Quatrième lot (six mille sept cent soixante-sept mètres carrés environ) . . .	30.000
Cinquième lot (mille huit cent quatre-vingt-deux mètres carrés environ) . . .	4.500
Sixième lot (mille huit cent quatre-vingt-deux mètres carrés environ) . . .	4.500
Septième lot (deux mille cent quarante-neuf mètres carrés environ) . . .	6.000
Huitième lot (mille sept cent dix-neuf mètres carrés environ) . . .	5.500
Neuvième lot (deux mille quarante-sept mètres carrés environ) . . .	7.000
Dixième lot (trois mille cent mètres carrés environ) . . .	10.000
Ozième lot (seize mille six cent soixante-dix mètres carrés environ) . . .	40.000

2^o D'UNE PROPRIÉTÉ

Dite : VILLA DES ROSES

Située également à LYON-MONTCHAT, rue et place Belleoue

Mise à prix : 10.000 francs

ADJUDICATION AU SAMEDI 15 OCTOBRE 1910, A MIDI

AU PALAIS DE JUSTICE DE LYON

S'adresser : 1^o à M^e GAGER, avoué à Lyon ; 2^o à M^e CHAM-
BRE, avoué à Lyon, 32, rue de la République ; 3^o à M^e BRAC
de la PERRIÈRE, notaire à Lyon, 37, rue de l'Hôtel-de-Ville ;
4^o à M. GELPI, régisseur à Lyon, 27, cours Vitton ; pour
visiter les immeubles à vendre, à la Villa des Roses, chaque
jour, de 2 heures à 6 heures, et, pour voir le cahier des
charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon.

L'imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 55971

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail
— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINQUES ET HOPITAUXFournisseurs
de la ConstructionARDOISES, TUILES, BRIQUES,
POTERIE & SABLEARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes
tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD nia,
seul représentant de la Commission des Ardoisières
d'Angers, chemin de Vauques, 50 bis, LYONFAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. En
trepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres
chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun
tuyaux Gres et Boisseaux. Ardoises.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon.
Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres.
Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux
de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. —
Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des
Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments
Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

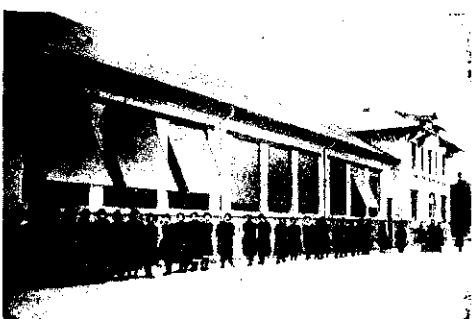
PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants
Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny
(Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy
16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en
gres pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils
pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence,
etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon
Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne
Plâtres. Tuyaux Gres et Boisseaux. Ardoises.

"STORES BAUMANN"

Usine à MELUN (S.-et-M.)

FERMETURES EN BOIS A ENROULEMENT
pour Croisées, Devantures, Meubles, etc.

E. STÉPHAN, 51, rue Auguste-Comte, LYON

CONCESSIONNAIRE POUR LE RHONE
ISERE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, COTE D'OR
Catalogues — Études — Devis

Stores Baumann à l'École de Vismes (S.-et-O.)

AU CHINOIS 11, rue Centrale
LYON

Maison recommandée par son bon marché

PAPIERS PEINTS IMITATION
VITRAUX

Collections d'Echantillons sur demande

ARCHITECTES faites employer les



FIAT

REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal
émaille, malleable et estampe, rem-
plaçant la faïence, le marbre, la pein-
ture laquée, etc. pour murs et plafonds
de salles d'opérations, hôpitaux, cli-
niques, salles de bains, cuisines, la-
boratoires, alimentations diverses, etc.
Depuis 7 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN, seul dépositaire

9, Rue Boissac, LYON
Envoi d'Echantillons et Dessins

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingenieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

3, rue Fénélon
Téléph. 37.72 - LYON

Le meilleur marché sur place
et le plus rapide de la Région

BARÈME

POUR SERVIR A LA LIQUIDATION DES

NOUVEAUX DROITS DE SUCCESSION

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

A ce barème, clair et précis, est annexée la

LOI DU 8 AVRIL 1910

modifiant les tarifs établis sur les successions et
donations entre vifs, ainsi que les tarifs sur le
timbre des affiches, et modérant les rigueurs des
lois sur le timbre-quittance.

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

NOUVEAUX

Appareils de sondage

15 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions

TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour
forages, expertises, pour plantations
et placement de poteaux, perches à
houblon, etc., etc.

Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre

Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmiz, Hamburg 30 Allemagne

Fo, Lehmweg 30

IMPRIMERIE A. REY

A. REY & C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Travaux commerciaux et administratifs

AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON

THÉ DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON